



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURPASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 13 janvier 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 13 janvier 2020 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire Robert Bérubé

Messieurs les Conseillers Nicholas Ouellet
Philippe Gauvin-Lévesque
Pierre Lachaine
Sarto Dubé
Martin Morais

Absence : René Royer

Madame Ginette Roy, directrice générale est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignées au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

001.01.20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 (18 h 45)
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 (19 h)
6. Trésorerie
- 6.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
7. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
8. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 8.1 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
 - 8.2 Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
 - 8.3 Acceptation de la soumission de la Société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. d'un an (2019) pour l'audition des états financiers de la Municipalité de Saint-Pacôme
 - 8.4 Remerciements au Comité du Parc de la Côte-des-Chats pour l'organisation de la fête de Noël des enfants
 - 8.5 Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme – Adoption du budget 2020
 - 8.6 Mise en œuvre du plan d'action de la Politique Municipale Amie Des Aînés (MADA)
 - 8.7 Emploi d'été Canada
 - 8.8 Adoption de la planification des travaux de la TECQ 2019-2023
 - 8.9 Résolution d'appui concernant le projet de loi no 48 (fiscalité agricole)

- 8.10 Position du Conseil municipal suite à une mise en demeure de M. Vincent Thibaudeau
- 8.11 Nomination du responsable à la bibliothèque municipale
- 8.12 Honoraires professionnels – EMS infrastructure inc.
- 9. Avis de motion et autres
 - 9.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement numéro 344 visant à modifier le règlement numéro de zonage numéro 57 afin de modifier la date d'installation d'un garage temporaire (abri d'hiver) en cours avant (dispense de lecture)
- 10. Règlements
 - 10.1 Adoption du règlement numéro 343 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020
 - 10.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 344 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin de modifier la date d'installation d'un garage temporaire (abri d'hiver) de toile en cours avant
- 11. Dépôt des documents
- 12. Correspondance
- 13. Nouvelles affaires
 - 13.1 Nomination d'un représentant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 14. Période de questions
- 15. Levée de La séance

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

002.01.20 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019 ET SUIVIS

Il est proposé par Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

003.01.20 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2019 (18 H 45) ET SUIVIS

Il est proposé par Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

004.01.20 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2019 (19 H) ET SUIVIS

Il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

6. TRÉSORERIE

005.01.20 6.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019, totalisant une somme de 146 206,76 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS

8. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

006.01.20 8.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Sarto Dubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour l'année 2020 et que le conseiller Philippe Gauvin Lévesque soit nommé en tant que substitut.

007.01.20 8.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA

Il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Sarto Dubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest pour l'année 2020 et que le conseiller Martin Morais soit nommé en tant que substitut.

008.01.20 8.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS MALLETES S.E.N.C.R.L. D'UN AN (2019) POUR L'AUDITION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le mandat de Malette S.E.N.C.R.L. consistera à l'audition des opérations et des comptes des registres comptables, à la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019 tel que prescrit par le Ministère et la présentation des états financiers au Conseil municipal ;

ATTENDU QUE le travail d'audit sera conçu et exécuté selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et ce, en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

ATTENDU QUE le prix est conditionnel à ce que la direction prépare le dossier d'audit selon la lettre pré-bilan qui sera acheminée avant le début des travaux.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme comptable Malette S.E.N.C.R.L. au montant de 10 700 \$ plus les taxes pour l'année financière 2019.

009.01.20 8.4 REMERCIEMENTS AU COMITÉ DU PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le Comité du Parc de la Côte-des-Chats à organiser la Fête de Noël des enfants dans la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE les activités entourant la fête de Noël des enfants se sont tenues les 14 et 15 décembre dernier au Parc de la Côte-des-Chats.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier les membres bénévoles du Comité du Parc de la Côte-des-Chats d'avoir pris la responsabilité d'organiser la Fête de Noël pour le plaisir des enfants et des parents.

010.01.20 8.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME – ADOPTION DU BUDGET 2020

Il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	54 945 \$
DÉPENSES	
Administration	12 358 \$
Conciergerie et entretien	13 492 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	25 264 \$
Remplacement, amélioration et modernisation	24 900 \$
Financement	15 391 \$
Service à la clientèle	4 483 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	95 888 \$

DÉFICIT	40 943 \$
Partage du déficit	
SHQ	36 849 \$
Municipalité 10 %	4 094 \$

011.01.20

8.6 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté Mme Marie Parent pour mettre à jour la Politique municipale Amie des Aînés (MADA) contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et ainsi favoriser le maintien des aînés dans la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier au Comité MADA, formé de madame Marie Parent, monsieur René Royer, conseiller municipal et madame Ginette Roy, directrice générale, la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique municipale Amie des Aînés (MADA) dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

012.01.20

8.7 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la Stratégie emploi jeunesse est l'initiative interministérielle qu'a lancée le gouvernement du Canada pour aider les jeunes de 15 à 30 ans à acquérir les compétences, les habiletés et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver un emploi de qualité et le conserver ;

ATTENDU QUE les objectifs d'Emploi d'été Canada mettent l'accent sur la création d'expériences de travail de qualité pour les jeunes afin de permettre aux jeunes de développer et d'améliorer leurs compétences ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Ginette Roy, directrice générale, à présenter une demande de projet dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2020.

QUE ce présent Conseil autorise madame Ginette Roy, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, la demande de projet Emplois d'été Canada 2020 et tous les documents s'y rattachant.

013.01.20

8.8 ADOPTION DE LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme approuve le contenu et autorise l'envoi au

ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux version 1** jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2019-2023 inclusivement) ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

014.01.20

8.9 RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LE PROJET DE LOI NUMÉRO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

ATTENDU QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme :

EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Marie-Ève Proulx, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

015.01.20

8.10 POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À UNE MISE EN DEMEURE DE M. VINCENT THIBAUDEAU

Le 15 novembre dernier, M. Vincent Thibaudeau, ex-directeur général de la Municipalité de Saint-Pacôme a mis celle-ci en demeure de lui régler 61 heures de surtemps non payées.

M. Thibaudeau avait fait la demande pour ce règlement le 9 avril dernier par courriel sans toutefois préciser les dossiers ni les détails sur lesquels ces heures supplémentaires avaient été réalisées. De plus, toutes ces heures supplémentaires auraient été travaillées tous les samedi et dimanche entre le 9 février et le 24 mars dernier. Le Conseil a répondu à M. Thibaudeau qu'il aimerait discuter du détail de ces heures en sa présence selon sa disponibilité.

Cette rencontre a eu lieu le mercredi 8 janvier 2020 à 18h30.

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 8 janvier, les Élus ont demandé sur quels dossiers monsieur Thibaudeau travaillait-il pour justifier la réclamation de 61 heures en temps supplémentaires. Celui-ci a mentionné qu'il travaillait sur l'ensemble des dossiers en cours ;

ATTENDU QUE les heures normales de travail stipulées au contrat de M. Thibaudeau sont de 35 heures par semaine et qu'il pouvait, sans autorisation du maire ou du conseil municipal, réaliser jusqu'à un maximum de 40 heures. Au-delà de ces 40 heures dans une même semaine et, exceptionnellement, le directeur général devait obtenir l'autorisation préalable du maire, ce qu'il n'a pas fait ;

ATTENDU QUE toutes les heures exigées ont été réalisées en continu tous les samedi et dimanche entre le 9 février et le 24 mars dernier ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est résolu à l'unanimité des conseillers votants (messieurs les conseillers Philippe Gauvin-Lévesque et Martin Morais étant non élus lors de cet évènement sont dispensés de voter) :

QUE les explications fournies pour justifier ces 61 heures demeurent vagues et imprécises ;

QUE le maire n'a jamais été informé du travail réalisé au-delà des 40 heures de travail ;

QUE le maire n'a jamais donné une autorisation quelconque pour les heures réalisées entre le 9 février et le 24 mars dernier ;

QUE personne ne peut confirmer si M. Thibaudeau a bien travaillé les 7 samedi et dimanche entre le 9 février et le 24 mars 2019.

CONSÉQUEMENT, le Conseil ne donnera pas suite à la mise en demeure de M. Thibaudeau.

016.01.20

8.11 NOMINATION DU RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Martin Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Pierre Lachaine responsable pour la bibliothèque Mathilde-Massé auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Monsieur Lachaine s'engage à déposer, dans les prochains 90 jours, un constat de la situation ainsi que des recommandations afin de relancer les activités de la bibliothèque et offrir plus d'heures d'ouverture selon la disponibilité des bénévoles.

017.01.20

8.12 HONORAIRES PROFESSIONNELS – EMS INFRASTRUCTURES INC.

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EMS a débuté les plans et devis pour le projet d'aqueduc et d'égout du secteur Nord-du-Rocher ;

ATTENDU QUE selon les premières constatations, les trop-pleins du poste de pompage et de poste de relèvement sont trop hauts en fonction des sous-sols des maisons ;

ATTENDU QU'il ne sera pas possible de mettre en place des trop-pleins gravitaires tel que stipulé dans l'étude de Tetra Tech ;

ATTENDU QUE l'ingénierie pour la mise en place des génératrices était hors mandats et que cela représente de l'ingénierie supplémentaire.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les honoraires professionnels au montant de 5 785 \$ plus les taxes pour la mise en place de génératrices dans le cadre du projet d'ingénierie aqueduc et égout dans le secteur Nord-du-Rocher et se détaillant comme suit :

- Validation conception des génératrices en fonction des pompes
- Dessin complémentaire pour la mise en place des génératrices (génie civil, électricité et mécanique de procédé) ;
- Revue des panneaux de contrôle pour la mise en place des inverseurs ;
- Sections de devis complémentaires.

9. AVIS DE MOTION ET AUTRES

9.1 AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE CONSEIL ADOPTERA LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 VISANT À MODIFIER

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE MODIFIER LA DATE D'INSTALLATION D'UN GARAGE TEMPORAIRE (ABRI D'HIVER) EN COUR AVANT (DISPENSE DE LECTURE)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Nicolas Ouellet, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin de modifier la date d'installation d'un garage temporaire (abri d'hiver) en cour avant.

Dépose le projet de règlement numéro 344 visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin de modifier la date d'installation d'un garage temporaire (abri d'hiver) en cour avant.

10. RÈGLEMENTS

017.01.20

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 343 PORTANT SUR L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES DE LA TARIFICATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer diverses taxes et compensations pour faire face aux obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2020 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes dus, de même que certaines modalités de paiement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du 2 décembre 2019.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 343 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2020.

018.01.20

10.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE MODIFIER LA DATE D'INSTALLATION D'UN GARAGE TEMPORAIRE (ABRI D'HIVER) DE TOILE EN COURS AVANT

ATTENDU QUE la Municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicolas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 344 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi ;
- 2) de fixer au 3 février 2020, à 19h15, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

13. NOUVELLES AFFAIRES

019.01.20

13.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lachaine se retire du comité consultatif d'urbanisme en raison de sa non-disponibilité de jour;

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Martin Morais soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

14. PÉRIODE DES QUESTIONS

020.01.20

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20h23.

Robert Bérubé
Maire

Ginette Roy
Directrice générale